

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique est ouverte du 20 août 2018 au 22 septembre 2018 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs, pour connaître l'avis du public sur le projet de plan de prévention du risque naturel d'inondation (PPRi) Corrèze et affluents du bassin de Brive-la-Gaillarde, révisant les PPRi de Brive-la-Gaillarde et Malemort-sur-Corrèze et qui concerne les communes suivantes : Brive-la-Gaillarde, Cosnac, Dampniat, La Chapelle aux Brocs, Malemort, Sainte-Féréole et Ussac.

Le projet de PPRi concerne le risque inondation par débordement de la rivière Corrèze et ses affluents. Il permet de définir et faire connaître les zones exposées à l'aléa et assure la prise en compte des risques dans l'aménagement pour un territoire plus durable. Il a vocation à éviter l'augmentation des enjeux exposés aux risques et à diminuer la vulnérabilité des zones déjà urbanisées.

Les demandes d'information relatives au projet de PPRi peuvent être adressées à la direction départementale des territoires, unité risques (tél. 05 55 21 81 34 – adresse : Cité administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix, BP 314, 19011 Tulle cedex – email [ddt-seper-risques-hydraulique@correze.gouv.fr](mailto:ddt-seper-risques-hydraulique@correze.gouv.fr))

Monsieur Patrick Druelle, adjoint au chef de service régional de la forêt et du bois de Nouvelle-Aquitaine retraité, a été désigné commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Limoges.

Le dossier d'enquête et un registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public, du 20 août 2018 au 22 septembre 2018 inclus, dans chaque mairie concernée, aux heures d'ouverture des services :

Communes concernées, adresse mairie	Jours et heures d'ouverture des services au public
Brive-la-Gaillarde : mairie, place Jean Charbonnel (accueil)	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Cosnac : mairie, le bourg	Lundi, mercredi et jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 – mardi de 8h à 12h – vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h – samedi de 9h à 12h
Dampniat : mairie, le bourg	Lundi et mercredi de 10h à 12h30 – mardi de 9h à 11h30 et de 13h à 19h – jeudi de 9h à 11h30 et de 13h à 16h15 – vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h15
La Chapelle-aux-Brocs : mairie, 28 rue centre bourg	Lundi de 9h à 17h – mardi et mercredi de 9h à 12h – jeudi et vendredi de 14h à 17h
Malemort : mairie, 14-16 avenue Jean Jaurès	Du lundi au vendredi de 8h à 12h30 et de 13h à 17h30
Sainte-Féréole : mairie, 3 rue du 14 juillet	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 – vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h – samedi de 8h30 à 11h (durant le mois d'août la mairie est fermée le samedi matin)
Ussac : mairie, place de la Mairie	Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté :

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

- sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture (bureau de l'environnement et du cadre de vie, 1 rue Souham à Tulle) aux heures d'ouverture des services : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et 13h30 à 16h30.

Toute personne pourra :

- consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les mairies,
- adresser ses observations et propositions par écrit au commissaire enquêteur
  - par correspondance adressée à la mairie de Brive-la-Gaillarde, siège de l'enquête (*Monsieur le commissaire enquêteur - enquête publique PPRi du bassin de Brive – Mairie – Place Jean Charbonnel - 19100 Brive-la-Gaillarde*). L'enveloppe devra porter la mention : « Ne pas ouvrir ».
  - pour courrier électronique adressé à [pref-environnement@correze.pref.gouv.fr](mailto:pref-environnement@correze.pref.gouv.fr) (mentionner dans l'objet du courriel *Enquête publique PPRi du bassin de Brive*)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, écrites ou orales, aux lieux, jours et heures suivants :

Lieu de la permanence	Jours et heures de la permanence	
Brive-la-Gaillarde : mairie, place Jean Charbonnel (accueil)	- le 21 août 2018 de 14h à 17h - le 23 août 2018 de 9h30 à 12h30 - le 27 août 2018 de 9h30 à 12h30 - le 29 août 2018 de 9h30 à 12h30	- le 6 septembre 2018 de 9h30 à 12h30 - le 12 septembre 2018 de 9h30 à 12h30 - le 12 septembre 2018 de 14h à 17h - le 17 septembre 2018 de 14h à 17h
Cosnac : mairie, le bourg	- le 25 août 2018 de 9h à 12h	
Dampniat : mairie, le bourg	- le 4 septembre 2018 de 14h à 17h	
La Chapelle-aux-Brocs : mairie, 28 rue centre bourg	- le 31 août 2018 de 14h à 17h	
Malemort : mairie, 14-16 avenue Jean Jaurès	- le 21 août 2018 de 9h30 à 12h30 - le 23 août 2018 de 14h à 17h - le 27 août 2018 de 14h à 17h - le 29 août 2018 de 14h à 17h	- le 31 août 2018 de 9h30 à 12h30 - le 4 septembre 2018 de 9h30 à 12h30 - le 6 septembre 2018 de 14h à 17h - le 19 septembre 2018 de 9h30 à 12h30
Sainte-Féréole : mairie, 3 rue du 14 juillet	- le 8 septembre 2018 de 8h30 à 11h	
Ussac : mairie, place de la Mairie	- le 19 septembre 2018 de 14h à 17h	

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête : dans les mairies – à la préfecture de la Corrèze (bureau de l'environnement et du cadre de vie) – sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

A l'issue de l'instruction, le préfet statuera sur l'approbation du plan de prévention du risque naturel d'inondation éventuellement modifié.

Le préfet,



Frédéric VEAU